

ABIVAX

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA REDUCTION DU CAPITAL**

**Assemblée Générale du 11 mai 2026
Résolution n°16**

PricewaterhouseCoopers
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de Versailles
63, rue du Villiers
92208 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX
SIREN 672 006 483 RCS NANTERRE

Agili(3f)
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de Lyon-Riom
69, boulevard des Canuts
69004 LYON
SIREN 840 062 442 RCS LYON

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL

Assemblée Générale du 11 mai 2026 Résolution n°16

ABIVAX

7, boulevard Haussmann
75009 PARIS
799 363 718 RCS PARIS

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetés, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Lyon, le 20 avril 2026

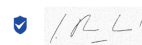
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

AGILI(3F)



Renaud Roguinsky



Sylvain Boccon-Gibod